

1. Généralités

Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessous qui l'emportent sur toutes autres conditions, y compris les conditions générales d'achat du client.

2. Offres et documents correspondants

Les photographies, dessins, caractéristiques et données techniques des marchandises mentionnées sur nos catalogues, prospectus, tarifs et tous documents publicitaires n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment et même pour les commandes en cours toutes modifications que nous jugerions utiles aux marchandises.

Nos offres n'engagent notre société qu'à partir du moment où elles font l'objet d'une confirmation de commande :

- soit par écrit
- soit par l'expédition des marchandises

3. Prix et conditions de paiement

Sauf mention contraire dans la confirmation de commande, nos prix s'entendent hors taxes, départ usine, hors emballage, fret, transport, assurance, douane et montage.

Nos prix sont ceux mentionnés au tarif ou au devis, ce dernier n'étant toutefois valable que pendant une durée de deux mois à compter de son établissement.

Le délai impératif de règlement est indiqué dans l'offre et/ou la confirmation de commande.

D'une manière générale :

- pour tout nouveau client, le règlement de la première facture se fait au comptant au jour de la commande,
 - pour les commandes suivantes, les factures sont payables à 30 jours, date de facture. Un escompte de 1,5 % sera accordé pour tout règlement réceptionné dans les 10 jours de la date de facture.
- Toute somme non payée à l'échéance entraînera :
- le paiement d'intérêts de retard au taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal conformément à la réglementation en vigueur. Ces intérêts courront jusqu'au paiement effectif encaissé
 - l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné
 - l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues
 - le droit pour notre société de suspendre ou d'annuler toute commande en cours

Si, après l'acceptation de la commande, nous venions à apprendre des faits mettant en doute la solvabilité du client, nous serions autorisés à exiger, avant la livraison, le paiement intégral ou une garantie et à nous retirer du contrat à défaut de paiement ou de garantie à l'expiration du délai fixé.

Outre les retards de paiement déjà intervenus, toute information émanant d'une banque de données, d'une agence de renseignements commerciaux et financiers ou d'une entreprise entretenant des relations d'affaires avec le client vaut justificatif de dégradation de la situation financière.

Si la livraison a déjà été effectuée, les factures concernées deviendront immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions de paiement convenues.

4. Délais

Les délais de livraison, et le cas échéant d'installation indiqués sont donnés à titre indicatif, sauf convention contraire expresse. Tout retard ne donne pas au client le droit d'annuler la commande ou de solliciter un dédommagement quelconque.

Si des délais impératifs ont été convenus, ceux-ci ne commenceront à courir qu'à la date de la confirmation de commande et sous réserve de l'exécution, par le client, de l'intégralité des obligations lui incombant, et notamment la fourniture des éléments nécessaires à la prise en compte de la commande tels que par exemple les plans, les schémas, croquis ou relevés dimensionnels et le versement de l'acompte ou paiement intégral éventuellement convenu.

Dans le cas d'un délai impératif, celui-ci sera réputé respecté lorsque la marchandise quitte nos usines ou ateliers.

Dans tous les cas, les délais convenus seront prorogés en cas d'arrêt total ou partiel du personnel en nos usines pour grève, incendie, inondation, difficulté de transport, accident de fabrication, manque de matière première suite à des carences de nos fournisseurs ou transporteurs ou tout autre cause considérée comme cas de force majeure ou cas fortuits.

Si l'envoi est reporté à la demande du client, nous nous réservons la possibilité de lui facturer les frais de stockage correspondants un mois après l'annonce que la marchandise est prête à être expédiée. Nous sommes cependant autorisés, après notification préalable, à disposer autrement de la marchandise et à livrer le client dans un délai prorogé approprié.

5. Livraison

Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles avec facturation intermédiaire. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation nécessaire sur les documents de transport de confirmer ses réserves par LRAR auprès du transporteur dans les **trois jours** qui suivent la réception des marchandises.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non conformité des marchandises livrées doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de l'arrivée des marchandises. Il appartiendra à l'acquéreur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies.

6. Retour

Tout retour de nos marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable formel entre le vendeur et l'acquéreur.

Les frais de port et d'emballage du retour sont à la charge de l'expéditeur.

Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera, après vérification de la marchandise retournée, à son choix constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur ou livraison de marchandise identique.

7. Transfert des risques

Les risques subis ou occasionnés par les marchandises sont transférés au client à la remise des marchandises à l'expéditeur ou au transporteur, au plus tard lorsque la marchandise quitte l'usine ou le dépôt.

Cela vaut également lorsque la livraison a été convenue franco de port. Si l'envoi est retardé du fait de circonstances qui ne nous sont pas imputables, le risque est transféré au client à la date à laquelle la marchandise est prête à être expédiée. Nous sommes cependant tenus, sur demande et aux frais du client, à souscrire les assurances qu'il demande. Il n'est par dérogé à la date de transfert des risques prévus ci-dessus.

8. Installation, montage

Sauf dispositions contraires particulières convenues avec le client, nos prestations de montage comprennent uniquement le montage de nos marchandises.

Elles ne comprennent pas :

- le démontage des machines
- l'enlèvement des bandes ou courroies usagées
- les travaux de nettoyage, et travaux préparatoires similaires
- l'assistance au remontage de la machine

Le client s'engage par ailleurs à mettre à la disposition de nos monteurs tout le matériel nécessaire à l'exécution de notre prestation tels que : échelles, échafaudage, chariot élévateur, raccordement électrique, etc... Si le montage venait à être retardé ou modifié du fait du client ou de l'un de ses fournisseurs ou prestataires, tous les frais qui en découleraient et en particulier les temps d'attente et les voyages supplémentaires des monteurs seraient supportés par le client.

L'estimation de la durée du montage étant approximative, la facture sera établie d'après l'imprimé décompte/montage accepté par le client et sur la base des tarifs transmis lors de l'offre.

9. Réserve de propriété

Il est expressément convenu que le vendeur conserve l'entière et exclusive propriété de la marchandise vendue jusqu'au paiement intégral de son prix.

A cet égard, ne constitue pas paiement, au sens de la présente disposition, la remise de lettre de change ou d'autres titres créant une obligation de payer.

A compter de la remise de la marchandise à l'expéditeur ou au transporteur, le client est responsable des dommages que cette marchandise pourrait subir ou occasionner, l'intégralité des risques lui étant transférée.

En cas de revendication et de restitution du matériel, toutes les sommes perçues par le vendeur lui resteront acquises en contrepartie de la jouissance du matériel dont aura bénéficié le client.

Dans l'éventualité où le client souhaiterait revendre le matériel, il s'engage à informer le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété et du droit que se réserve le vendeur de revendiquer entre ses mains, soit la marchandise, soit le prix de revente à concurrence de sa créance en principal, intérêts et frais.

10. Garanties

Nos marchandises sont garanties 12 mois à compter de leur mise à disposition contre tout vice de fabrication ou défaut de matière.

La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation de la marchandise reconnue défectueuse.

Elle n'est acquise qu'à la condition que le client ne soit pas intervenu lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers sur les marchandises depuis leur mise à disposition, et qu'après encaissement effectif de toutes les sommes dues par le client.

Sont exclues de la garantie les réparations qui résulteraient :

- de l'usure normale des marchandises,
- de détérioration, d'accident provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien
- d'installation défectueuse ou non conforme à nos préconisations

En ce qui concerne nos courroies, nous les garantissons pour la transmission de la puissance indiquée par l'acquéreur à condition que la tension et le montage soient parfaits et que les conditions de fonctionnement correspondent aux indications reçues préalablement à la commande.

Les variations dimensionnelles des marchandises sont exclues de notre garantie.

11. Réparations

Les marchandises à réparer doivent être expédiées en port payé.

Dès réception, les marchandises sont examinées et un devis est adressé au client.

La réparation n'est effectuée que lorsque nous sommes en possession de son accord.

Les marchandises sont réexpédiées port et emballage en sus.

12. Conseils d'utilisation

Nos instructions d'utilisation ne constituent que des directives générales. Il incombe au client, compte tenu de la diversité des finalités d'utilisation d'un produit et des conditions toujours différentes, de procéder à ses propres tests.

Même si nous offrons au client une aide technique en matière d'utilisation, le client assume le risque de la réussite de son ouvrage.

13. Responsabilité

Nous ne sommes pas responsables des conséquences causées par notre marchandise à d'autres biens et/ou encore de tout préjudice direct ou indirect à l'exception des dommages causés aux personnes.

Si notre responsabilité venait à être reconnue au titre d'une marchandise fournie ou d'une prestation réalisée, le montant maximum de l'indemnité qui pourrait être versée au client ne saurait en aucun cas excéder le prix payé par lui pour la marchandise ou la prestation en question.

14. Juridiction compétente

Tout différend, de quelque ordre qu'il soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LILLE qui se devra d'appliquer la Loi française.